



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à la Maison communale, rue

Général Thys n° 27,

le JEUDI 25 AVRIL 2024

à 20H00

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique précédente du 28.03.2024
2. Cultes / Fabriques d'église de Berneau, Bombaye, Dalhem, Feneur, Mortroux, Neufchâteau, Saint-André et Warsage – Comptes de l'exercice 2023 - Approbation
3. Enseignement communal maternel / Ouvertures de classe au 25.03.2024 – Implantations de Bombaye et Neufchâteau
4. Finances / Marché de travaux – Réfection de la cour de la salle polyvalente des Moulyniers à Feneur - PIC 2022-2024 – Approbation des conditions et du mode de passation
5. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 / Rapport d'activités 2023 - Approbation + Rapport d'évaluation locale globale 2020-2023 - Validation

HUIS CLOS

6. Approbation du procès-verbal de la séance à huis clos précédente du 28.03.2024
7. Personnel communal / Désignations et remplacements - Ratifications
8. Personnel communal / Réduction des prestations - Ratification
9. Personnel communal / Démission - Ratification
10. Enseignement/ Personnel enseignant définitif - Mise en disponibilité pour cause de maladie

Dalhem, le 16 avril 2024.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,


J. LEBEAU


A. DEWEZ